

PARIS, LE 16 Novembre 1955
78, Rue de Lille, Paris (VII^e) INV. 84-40

Monsieur le PRÉFET des BOUCHES
du RHONE
MARSEILLE

N° 1478 RAP/

M. Coust

Monsieur le Préfet,

M. le Président du Conseil me transmet
votre lettre n° 8.000 du 29 Octobre dernier.

Je vous remercie vivement des indica-
tions qu'elle contient ainsi que des intéressantes suggestions que
vous aviez précédemment formulées pour une solution rapide du pro-
blème de l'accueil et de l'hébergement des rapatriés d'Indochine.

Le Ministère de la Défense Nationale,
tout comme l'avait fait le Général Commandant la 9^{ème} Région Mi-
litaire, ne juge pas possible la mise à la disposition de la Com-
mission Interministérielle, du camp militaire de LODEVE (Hérault).
Par contre, le camp du LUC SUR ARGENS est, depuis le 15 Septembre,
mis en totalité à la disposition de la Commission. Compte-tenu de la
mise en état progressive du centre d'hébergement de NOYANT SUR ALLIER
et de l'affectation récente, en faveur des rapatriés, de l'ancien
camp militaire de VILLENEUVE SUR LOT, la Commission disposera ainsi
de près de 2.000 places qui doivent suffire aux besoins actuellement
connus jusqu'en avril 1956, sans compter diverses solutions partiel-
les et temporaires (colonies de vacances, locaux du Secours Catho-
lique).

Les autres suggestions que vous aviez
formulées ont été également mises à l'étude. Les anciens locaux sco-
laires de MALAUCENE (Vaucluse) ont été notamment visités par M. DE-
GREMONT; malheureusement, le coût de leur remise en état paraît
prohibitif.

Je tiens à préciser que les autorités
françaises à SAIGON ne prévoient pas, du moins actuellement, de mo-
dification au plan de rapatriement précédemment arrêté pour la pé-
riode d'octobre à avril, en ce qui concerne les personnes justi-
ciables de l'hébergement aux frais de l'Etat.

En vous remerciant à nouveau du précieux
concours que vous apportez en l'occurrence au Service des Affaires
Sociales et à la Commission Interministérielle, je vous prie de bien
vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération
très distinguée.-

Le Sénateur **MOTAIS** de NARBONNE
Président de la Commission Interministé-
rielle pour les Rapatriés d'Indochine,



L. MOTAIS
L. MOTAIS de NARBONNE

*Envoyer copie de
cette lettre par
au membre du
C.A.S. de
l'Etat, qui
suit cette
question (par
lettre à ma
signature)*

10 NOVE 1955
8283

LC/JM

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me communiquer la copie de la lettre que vous a adressée le vice-président de la commission interministérielle pour les rapatriés d'Indochine au sujet de l'hébergement de ces rapatriés dans le midi de la France. Je vous en remercie vivement.

Pour répondre au désir que vous avez exprimé, je vous expose ci-après les conditions dans lesquelles se présente actuellement cette question :

Jusqu'à présent, l'hébergement temporaire des rapatriés d'Indochine débarqués à Marseille a pu être assuré dans des conditions satisfaisantes. Pour ce qui est plus particulièrement du convoi du 6 novembre, pour lequel on pouvait craindre certaines difficultés, le problème qu'il posait a été résolu grâce à la mise à la disposition du ministère de la France d'Outre-mer de 160 places au camp du Luc. Cette mise à la disposition a pu être obtenue quelques jours avant l'arrivée du convoi grâce, je pense, aux interventions répétées à l'échelon gouvernemental ainsi qu'aux démarches effectuées sur le plan local.

Pour l'avenir, dans la mesure où les prévisions concernant l'arrivée des convois et les perspectives de dégagement seront respectées, il semble que l'hébergement provisoire des rapatriés d'Indochine attendus à Marseille d'ici le mois d'avril pourra être assuré sans difficultés exceptionnelles à condition bien entendu que soit maintenue la possibilité d'utiliser le camp du Luc.

Il ne faut toutefois pas se dissimuler que l'hé-

Monsieur Jean-Louis THEOBALD
Chargé de mission au cabinet de M. le
ministre de l'intérieur
PARIS

bergement temporaire présente de nombreux inconvénients d'autant que, pour une part importante, il doit être effectué à Marseille dans des conditions très onéreuses. Aussi, afin d'en réduire la durée au minimum, est-il indispensable que soient rapidement mis en place les centres nécessaires à l'hébergement définitif de l'ensemble des rapatriés attendus.

Je vous serais très obligé de bien vouloir intervenir à nouveau en ce sens auprès de la commission interministérielle pour les rapatriés d'Indochine, que j'informe également directement de cette situation par ce même courrier.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

Signé : R. HAAS PICARD

LC/GR

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous exposer ci-après les conditions dans lesquelles se présente actuellement l'hébergement des rapatriés d'Indochine qui débarquent à Marseille.

Jusqu'à présent l'hébergement temporaire de ces rapatriés a pu être assuré dans des conditions satisfaisantes. Pour ce qui est plus particulièrement du convoi du 6 novembre, pour lequel on pouvait craindre certaines difficultés, le problème qu'il posait a été résolu grâce à la mise à la disposition du Ministère de la France d'Outre-Mer de 160 places au camp du Luc. Cette mise à la disposition a pu être obtenue quelques jours avant l'arrivée du convoi grâce, je pense, aux interventions répétées à l'échelon gouvernemental ainsi qu'aux démarches effectuées sur le plan local.

Pour l'avenir, dans la mesure où les prévisions concernant l'arrivée des convois et les perspectives du dégagement seront respectées, il semble que l'hébergement provisoire des rapatriés d'Indochine attendus à Marseille d'ici le mois d'Avril pourra être assuré sans difficultés exceptionnelles à condition, bien entendu, que soit maintenue la possibilité d'utiliser le camp du Luc.

Il ne faut toutefois pas se dissimuler que l'hébergement temporaire présente de nombreux inconvénients, d'autant que, pour une part importante, il doit être effectué à Marseille dans des conditions onéreuses. Aussi, afin d'en réduire la durée au minimum, est-il indispensable que soient rapidement mis en place les centres nécessaires à l'hébergement définitif de l'ensemble des rapatriés attendus.

Monsieur le Président de la Commission
interministérielle pour les rapatriés
d'Indochine, 20 rue de la Boétie
PARIS (8^e)

Signé: R. HAAS PICARD

.../...